

COMMUNE D'ARNAUD-GUILHEM

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2017

COMPTE RENDU

**Présents** : CASTELLE Lydia , PIERRA Chantal, TAVASANI David, FOCH Didier, PUISSEGRUR Georges, VIALATTE Jean-Pierre, SUFFRAN Patricia, BOULET Jean-Louis,

**Excusés** :

SALLES Laurent (pouvoir Lydia CASTELLE) CASTELLE  
Cécile

**Absente** : VINSONNEAU Rose

**Président de séance** :

Jean-Pierre VIALATTE

**Secrétaire de séance** :

David TAVASANI

**Ordre du Jour:**

- Informations générales
- Délibération pour autoriser la dépense financière et les démarches administratives pour la création d'une réserve incendie sur la commune
- Délibération pour autoriser les demandes de subvention DETR, au Conseil départemental et aux divers organismes pour l'aide au financement de l'opération "création d'une réserve incendie"
- Délibération tarifs locations salle des fêtes et son règlement intérieur
- Point sur le budget 2017
- Fonctionnement et organisation Conseil municipal
- Questions diverses.

## **Ouverture du Conseil à 20h30 en salle du Conseil.**

### Observation sur le compte rendu du Conseil municipal du 27 novembre dernier:

Mme Cécile CASTELLE demande le rajout du vote consultatif à la question "pour ou contre la modification du point de rabattement du ramassage scolaire pour les lycées de St Gaudens" Se sont exprimés 8 votes contre la modification et 2 votes abstentions. La modification sera apportée au compte rendu.

Monsieur le maire prend note.

- **informations générales**

Un bus de ramassage scolaire a eu un incident (lundi 18 déc 2017) entre Poumetan et Gazac en heurtant un fil de ligne télécom, une équipe du conseil départemental est intervenu et a mis le site en sécurité à la demande de monsieur le maire.

Dimanche 17 déc 2017 le Conseil départemental a informé monsieur le maire d'un acte de dégradation sur un sapin qui a été volontairement abattu sur le domaine privé. La chute de l'arbre s'est finie sur la route. Une plainte a été déposée par le propriétaire et par le CD31 auprès de la gendarmerie. Une enquête a été ouverte.

Une fuite d'eau s'est créée au niveau du château d'eau, une équipe de la compagnie des eaux est intervenue pour réparer la fuite rapidement dans la journée de dimanche 17 déc 2017. L'intervention s'est passée sans interruption de distribution d'eau pour les habitants. Monsieur le maire remercie les intervenants et la SEM PSP pour le service rendu.

Dans la nuit de samedi à dimanche 17 déc 2017 une jardinière, devant la mairie, à été heurté par un véhicule. Les dégâts ont été constatés au matin, un appel à témoin est lancé.

Les attributions compensatoires négatives (soit -14 346 € pour notre commune correspondant au transfert de charges voirie, tourisme, enfance-jeunesse....) seront débattu à la communauté des communes pour l'année 2018. Il s'agit du montant que devrait s'acquitter la commune auprès de la communauté de communes de Cagire, Garonne Salat.

- **Sujet 1 : Délibération pour autoriser la dépense financière et les démarches administratives pour la création d'une réserve incendie sur la commune**

Monsieur le maire expose le problème des secours incendie sur la commune. Le SDIS en janvier 2017 a interpellé monsieur le maire pour lui indiquer que le bourg n'était pas doté d'une réserve en eau pour lutter contre les incendies. Les bornes installées sur le réseau d'eau potable ne sont pas suffisante (débit et pression) pour assurer les interventions. Il a été demandé à monsieur le maire de créer une réserve de 120 m<sup>3</sup> d'eau au niveau du village.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de l'autoriser à la dépense de 20 000 euros, correspondant au montant maximal des offres présentées par trois prestataires. Les devis et caractéristiques ont été présentées au conseil municipal.

Délibération                    Pour : 9  
    Contre : 0  
    Abstentions : 0

- **Sujet 2 : Délibération pour autoriser les demandes de subvention DETR , au Conseil départemental et aux divers organismes pour l'aide au financement de l'opération "création d'une réserve incendie"**

Monsieur le maire demande l'autorisation d'engager les démarches administratives pour la construction de l'ouvrage "réserve d'incendie en souple" sur le terrain communal du Lacombe et l'autorisation de solliciter toutes les subventions possibles auprès des organismes d'Etat (DETR) du conseil départemental et autres.

Délibération                    Pour : 9  
    Contre : 0  
    Abstentions : 0

**Sujet 3 : Délibération tarifs locations salle des fêtes et son règlement intérieur**

Monsieur le maire demande à David TAVASANI de présenter une proposition de tarification et de règlement intérieur pour la salle des fêtes.

Après discussion, le Conseil municipal décide de prendre des informations complémentaires auprès des communes limitrophes.

Ajourné, sera représenté à un prochain Conseil municipal

- **Sujet 4 : Point sur le budget 2017**

La 3ieme Adjointe Madame Lydia CASTELLE présente la prévision de clôture du budget 2017.

Le budget est équilibré dans tous les items, (fonctionnement, investissement, remboursement des prêts bancaire, et prévision des dépenses d'équipements).

Le budget a été rigoureusement tenu conformément au prévisionnel.

Monsieur le maire remercie tous les acteurs d'avoir participé à ce résultat.

- **Sujet 5 : Fonctionnement et organisation Conseil municipal**

Monsieur le maire ré-intervient sur le fonctionnement au sein du Conseil municipal de la commune.

Une réorganisation du Conseil Municipal sera nécessaire pour la répartition des délégations et la bonne conduite des affaires communales.

Il rappelle le rôle de chacun dans l'organisation et les engagements qu'ils ont exprimés lors des dernières élections municipales.

Enfin il précise que prendre des responsabilités c'est les assurer dans la durée de l'exercice.

### **Questions diverses**

- Une réflexion devra être menée sur la possibilité d'agrandissement du cimetière pour les années à venir. Une commission sera chargée de présenter des propositions.

**Fin du conseil municipal a 22h30**